

CHEMIN DE FER DU NORD

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

SUR LES

SIGNAUX

APPROUVÉ PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE

en date du 11 Avril 1894

ET MODIFIÉ PAR DÉCISIONS MINISTÉRIELLES

des 2 Mars 1932 et 21 Janvier 1935.

LILLE

IMPRIMERIE L. DANIEL

SOMMAIRE

CHAPITRE I		Pages.
Dispositions générales		5
CHAPITRE II		
Classification et désignation des signaux		10
CHAPITRE III		
Description et signification des signaux		12
DIVISION A		12
SIGNAUX OPTIQUES		12
Section I. — Signaux fixes		12
Section II. — Signaux mobiles		22
Section III. — Signaux portés par les trains		24
DIVISION B		27
SIGNAUX ACOUSTIQUES		27
Section I. — Signaux faits de la voie ou des stations		27
Section II. — Signaux donnés par les trains		28
CHAPITRE IV		
Usage des signaux et devoirs des Agents		30
DIVISION A		30
§ 1. — SIGNAUX OPTIQUES FIXES		30
Section I. — Disque à distance		30
Section II. — Signal carré d'arrêt absolu		39
Section III. — Electro-Sémaphore		42
Section IV. — Palette « Sem »		45

A coller sur la partie correspondante, p. 3, du R. G. sur les signaux « Nord » (Sept. 1936).

	Pages.	
Section V. — Signaux de ralentissement	47	
Section VI. — Indicateur de bifurcation	47	
Section VII. — Indicateur carré à damier vert et blanc	47	
Section VIII. — Indicateurs de direction et de position	48	
Section I. — Signal d'arrêt	49	
Section II. — Signal de ralentissement	60	
§ 3. — SIGNAUX OPTIQUES PORTÉS PAR LES TRAINS	61	
DIVISION B		63
§ 1. — SIGNAUX ACOUSTIQUES FAITS DE LA VOIE OU DES STATIONS.		63
Section I. — Trompe et corne	63	
Section II. — Sifflet de poche et cornet	64	
Section III. — Pétards	65	
Section IV. — Cloches électriques	68	
§ 2. — SIGNAUX ACOUSTIQUES DONNÉS PAR LES TRAINS		71
Section I. — Sifflet d'avertissement	71	
Section II. — Cloche ou timbre du tender	74	
ANNEXES.		
1. Instructions pour l'emploi des électro-sémaphores :		
CHAPITRE 1 ^{er} : Lignes ou sections de lignes exploitées à double voie		79
CHAPITRE 2 ^e : Lignes ou sections de lignes exploitées à simple voie		88
1 bis. Cantonnement téléphonique		101
1 ter. Block automatique par panneaux lumineux		109
2. Règlements pour le passage des trains aux bifurcations et aux ponts tournants		133
3. Signaux conventionnels à faire dans les manœuvres par les Agents des gares et par ceux de la Traction		143
4. Ruptures d'attaches		149
5. Signaux lumineux autres que ceux du block automatique		155

APPENDICES.

	Pages.
Passage des lorrys aux bifurcations	165
Signal de clôture du service.....	168
Mode d'annulation des signaux et des électro-sémaphores non en service	172
Eclairage avant des machines. — Indication des diverses combinaisons en usage sur les différentes lignes du réseau	176